

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 juin 2026 - 19 h 30

<u>Président</u>	Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.
<u>Présents</u>	Mesdames CASTELLE Brigitte, DEGOUY Lynda, LAMOTE Natacha, WALRICK Camille, Messieurs LAMIAUX Fabrice, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PIERMATTI Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.
<u>Excusés</u>	Mesdames BEAUDET Thérèse (procuration à Monsieur LEBRUN Alain), BLOMME Virginie (procuration à Monsieur LAMIAUX Fabrice), DUVAL Aline (procuration à Madame CASTELLE Brigitte), Messieurs DUMAREY Guillaume (procuration à Monsieur REMÉRAND Régis), VERHILLE Thomas (procuration à Monsieur VERMEERSCH Francis).
<u>Secrétaire de séance</u>	Monsieur LEBRUN Alain.
<u>Date de convocation</u>	19 juin 2026

ORDRE DU JOUR

- 1) Tarifs cantine scolaire 2026-2027,
- 2) Nomination du coordonnateur communal de l'enquête de recensement de la population devant avoir lieu début 2027,
- 3) Désignation d'un référent « crise sanitaire » (demande de la CCHF),
- 4) Accord du Conseil Municipal pour solliciter une subvention ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs) pour l'aménagement d'une aire de jeux et approbation du plan de financement,
- 5) Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
- 6) Avis du Conseil Municipal sur le projet de plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage des Unités Hydrographiques Cohérentes n° 1 – Delta de l'Aa, et n° 2 – Aa Audomarois, porté par les Voies Navigables de France (enquête publique),
- 7) Organisation du Téléthon 2026,
- 8) Questions diverses.

Ouverture de séance :

19 h 30 : le quorum étant atteint (10 présents), Monsieur le Maire ouvre la séance.
Le compte-rendu de la réunion du lundi 27 avril 2026 a été transmis à chaque élu.
Il n'y a pas d'observation particulière.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
Le registre des délibérations est signé.

1) Tarifs cantine scolaire 2026-2027 :

Le fournisseur, la société API, a revalorisé le prix du repas maternel et primaire de 11 centimes d'euro et le repas adulte de 14 centimes d'euro, pour la rentrée de septembre 2026.
Le Conseil Municipal, vu cette révision des prix, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide alors de fixer le prix du repas comme suit, pour l'année scolaire 2026/2027 :
- repas maternel-primaire : 3,30 €,
- repas adulte : 4,00 €.

Ceci, sous réserve que le fournisseur ne réactualise pas ses tarifs en cours d'année.

2) Nomination du coordonnateur communal de l'enquête de recensement de la population devant avoir lieu début 2027 :

L'enquête de recensement de la population aura lieu début 2027, du jeudi 21 janvier 2027 au samedi 20 février 2027.

Madame HOLLANT Elvire, secrétaire de mairie, est nommée coordonnatrice communale, responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement 2027.

3) Désignation d'un référent « crise sanitaire » (demande de la CCHF) :

La CPTS Bourbourg Bergues Hondschote est une association ayant pour but d'améliorer la coordination en santé sur son territoire.

Elle permet l'échange entre les professionnels de santé du territoire.

Ses missions sont : l'amélioration de l'accès aux soins, l'organisation de parcours, la prévention, la qualité et la pertinence des soins, l'accompagnement des professionnels, la gestion des Situations Sanitaires Exceptionnelles (SSE).

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un référent « crise sanitaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de désigner Madame Claudie BOUREZ référente « crise sanitaire ».

4) Accord du Conseil Municipal pour solliciter une subvention ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs) pour l'aménagement d'une aire de jeux et approbation du plan de financement :

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement d'une aire de jeux, arrêté les modalités de financement (montant total des travaux 80 758.90 € HT), et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 24 227 € au Département, au titre de l'ADVB 2026.

Une demande de fonds de concours sera également déposée auprès de la CCHF.

5) Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que, dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de 6 commissaires pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants seront désignés par les soins de Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques sur une liste, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal doit donc désigner 24 personnes.

Monsieur le Maire précise que plusieurs personnes ont été sollicitées pour siéger à la commission mais n'ont pas répondu favorablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer les 12 personnes ayant donné leur accord.

Il est rappelé qu'en cas de liste incomplète, le directeur régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

6) Avis du Conseil Municipal sur le projet de plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage des Unités Hydrographiques Cohérentes n° 1 – Delta de l'Aa, et n° 2 – Aa Audomarois, porté par les Voies Navigables de France (enquête publique) :

Une consultation du public est organisée du 29 juin 2026 au 29 septembre 2026 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'eau présentée par la Direction Régionale de Voies Navigables de France – Service opérationnel de Lille – Unité dragages, concernant le projet de plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) des UHC n°1 – Delta de l'Aa et n°2 – Aa Audomarois.

Cette consultation du public sera réalisée sur plusieurs communes du Pas-de-Calais et du Nord, dont Holque.

Aussi, l'avis du Conseil Municipal est sollicité sur ce dossier.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal émet cette observation : pourquoi le dragage commence-t-il en amont plutôt qu'en aval, pourquoi débute-t-il à Saint-Omer et non à Gravelines ?

7) Organisation du Téléthon 2026 :

Madame CASTELLE Brigitte, coordinatrice communale du Téléthon, présente au Conseil une affiche qu'elle a préparée, pour solliciter la participation des associations et toutes autres personnes, bénévoles, à l'organisation du Téléthon 2026.

« Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues ! ».

(Si vous voulez, vous aussi, participer à cet événement en organisant une manifestation, en participant à la vente de cases, en donnant des lots..., merci de bien vouloir contacter Madame CASTELLE au 06.03.16.67.88).

8) Questions diverses :

- Désignation des représentants de la commune à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord (Agence iNord) suite au renouvellement général des conseils municipaux
Par délibération en date du 09 octobre 2017, la Commune a adhéré à iNord.
Suite au renouvellement général du conseil municipal, il y a lieu de désigner les nouveaux représentants de la commune pour siéger à l'agence.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Sébastien PIERMATTI comme représentant titulaire à l'Agence iNord, et Monsieur Régis REMÉRAND comme son représentant suppléant.

- Désignation d'un nouveau référent « frelon asiatique »
La référente actuelle ne souhaitant plus exercer cette fonction, Madame Claudie BOUREZ est désignée nouvelle référente pour la lutte contre le frelon asiatique.

- Autorisation de solliciter le fonds de concours à la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) pour l'achat d'un frigo ventilé 600 litres pour la salle des fêtes et pour l'achat d'un nouveau siège de bureau pour le bureau du Maire
Le Conseil Communautaire de la CCHF a décidé de prolonger le dispositif «Fonds de concours». La commune de Holque dispose à ce jour d'un solde de 43 625,99 € sur l'enveloppe 2019.
La Commune vient de procéder au remplacement du frigo de la cuisine de la salle des fêtes, pour un montant HT de 1 367,50 €, soit 1 641 € TTC, et au remplacement du siège de bureau de Monsieur le Maire pour un montant HT de 229 €, soit 274,80 € TTC.
Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la participation financière de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, par le biais du fonds de concours, à hauteur de :

683,75 € (1 367,50 € X 50 %), pour le frigo, et
114,50 € (229 € X 50 %), pour le siège de bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter à la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) un fonds de concours pour les 2 achats cités ci-dessus ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document se référant à la présente décision.

- Subvention DETR accordée pour la construction du pèriscolaire
Monsieur REMÉRAND Régis informe le Conseil Municipal que la demande de subvention DETR déposée auprès de la Sous-Préfecture de Dunkerque, pour la construction du nouvel accueil pèriscolaire, a reçu un avis favorable.
Une subvention de 94 892,08 € est attribuée à notre commune.

Séance levée à 21 h 50.

HOLQUE,
Le 30 juin 2026,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX

